

Après une séparation, les femmes subissent une perte financière plus élevée que les hommes

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 130 • Mai 2024



Chaque année, environ 3 % des personnes mariées, pacsées ou en union libre se séparent. Suite à cet évènement, la situation financière des ex-conjoints a tendance à se dégrader, avec une diminution de leur niveau de vie médian de 13 %.

Les femmes sont plus affectées que les hommes, particulièrement après un divorce. Elles basculent ainsi plus fréquemment dans la pauvreté. Lors d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, elles déménagent également plus souvent que les hommes. La perte financière est la plus importante l'année de la séparation. Puis les personnes connaissent un rattrapage partiel de leur niveau de vie l'année suivante.

En partenariat avec :



Les **situations conjugales** et les parcours familiaux ont évolué lors des dernières décennies en France. Même si le mariage reste la forme d'union la plus répandue, vivre en couple en dehors du mariage est devenu de plus en plus fréquent, avec une multiplication par dix du nombre de personnes concernées au cours des cinquante dernières années.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en moyenne entre 2014 et 2020, 61 % des personnes majeures vivent en couple. Les trois quarts (76 %) de ces couples sont mariés, 17 % forment une **union libre** et 7 % sont liés par un pacte civil de solidarité (Pacs).

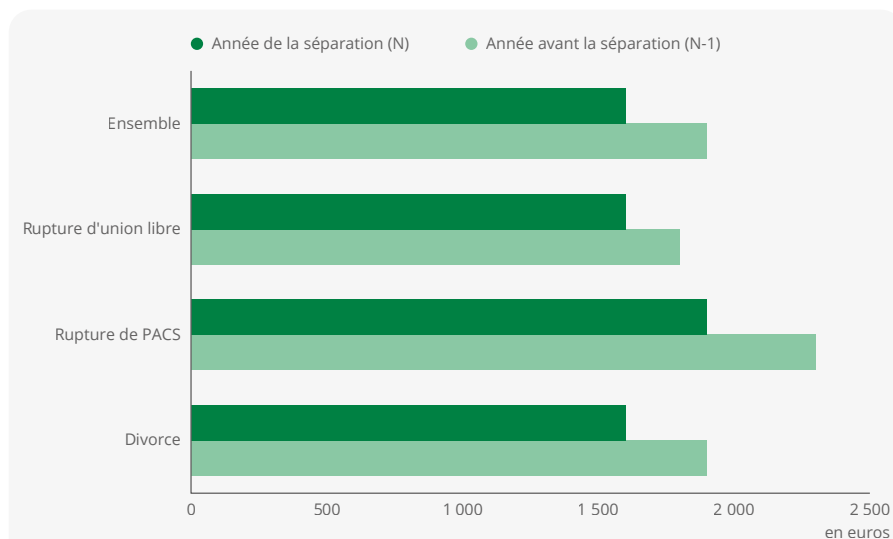
Chaque année, 3 % des couples se séparent, soit environ 72 000 personnes. Les séparations sont beaucoup plus fréquentes pour les unions libres (13 % de ces couples cessent de vivre ensemble chaque année) que pour les Pacs (3 %) ou les mariages (1 %). En conséquence, parmi les séparations, 68 % sont des ruptures d'union libre, 25 % des **divorces** et 7 % des **ruptures de Pacs**.

Les ruptures d'union peuvent entraîner des pertes matérielles et financières et faire basculer certaines personnes dans la **pauvreté**. Cela est la conséquence notamment de l'arrêt de la mutualisation des revenus au sein du couple et de la perte des économies d'échelle liées à la vie en commun, par exemple en termes de logement et de dépenses partagées. Mesurer les conséquences financières des séparations permet d'identifier les populations les plus fragilisées ► **encadré 1**.

Une baisse plus prononcée du niveau de vie pour les femmes après une séparation

L'année de la séparation, le **niveau de vie** médian des ex-conjoints diminue de 13 %, passant de 1 900 euros mensuels par unité de consommation avant la séparation à 1 600 euros ► **figure 1**. La baisse est la moins prononcée pour les personnes qui vivaient en union libre (-12 %), en raison de différences de revenu au sein du couple moins marquées ► **encadré 2**.

► 1. Niveau de vie mensuel médian l'année de la séparation et l'année précédente selon le type de séparation



Lecture : Lors d'un divorce, le niveau de vie mensuel médian passe de 1 900 euros avant la rupture à 1 600 euros l'année de la séparation.

Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur l'année de la séparation et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

Sources : Insee, échantillon démographique permanent (EDP), Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2014 à 2020.

Les ruptures d'union contractualisée (mariage ou Pacs) se traduisent par une perte d'environ 16 % du niveau de vie médian. Toutefois, les niveaux de vie avant séparation des personnes mariées mais surtout des personnes pacsées sont plus élevés.

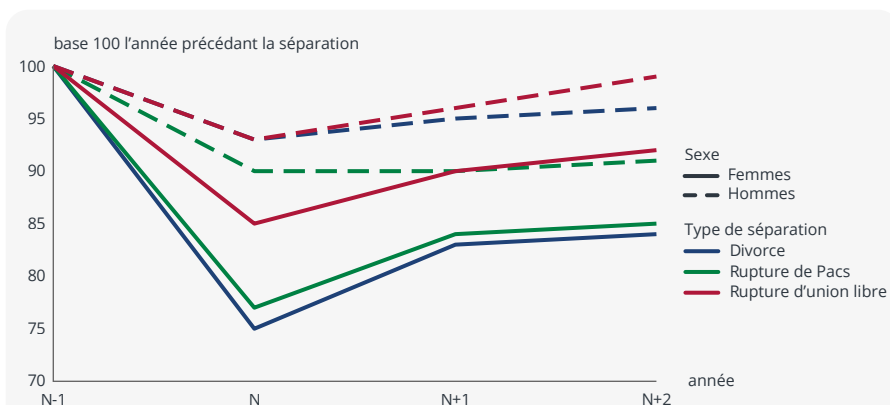
Quel que soit le type d'union antérieure, la perte financière induite par la séparation est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Leur niveau de vie médian diminue de 18 % l'année de la séparation contre 8 % pour les hommes, soit respectivement 340 euros et 140 euros de perte sur le niveau de vie mensuel. Cet écart peut s'expliquer par une plus faible contribution des femmes aux revenus du ménage. Or, plus l'un des conjoints contribue aux revenus totaux du couple, moins la diminution de son niveau de vie après une séparation est importante [Costemalle, 2017]. Par ailleurs, en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020, dans plus de huit familles monoparentales sur dix, la mère vit avec ses enfants. La charge des enfants est un facteur augmentant la fragilité financière.

Les femmes divorcées sont les plus affectées

Les femmes divorcées connaissent la baisse relative de niveau de vie médian la plus forte tandis qu'elle est la plus faible pour leurs homologues masculins (respectivement -25 % et -7 % l'année de la séparation) ► **figure 2**. La contribution des femmes aux revenus du ménage pour les couples mariés est en effet plus faible que pour les autres types d'union. Les femmes mariées sont moins souvent en emploi que les femmes pacsées ou en union libre : 72 % des femmes mariées âgées de 30 à 54 ans occupent un emploi contre 79 % de celles en union libre et 86 % des pacsées. De plus, les mariages se rompent plus tard (à un âge médian de 47 ans, soit huit ans de plus que les ruptures de Pacs et six ans de plus que les ruptures d'union libre) et 70 % des divorces concernent des couples avec enfant (contre 61 % pour les ruptures de Pacs et 59 % pour les unions libres). Or, les écarts femmes-hommes en matière d'activité, d'emploi et de salaire augmentent avec l'âge, notamment parce que les femmes peuvent réduire ou interrompre, parfois durablement, leur activité professionnelle suite à l'arrivée d'un enfant [Godet, 2024].

Dans une ampleur un peu moindre que pour les divorces, l'impact financier d'une rupture de Pacs est important pour les femmes : -23 % (-10 % pour les hommes). La perte de niveau de vie est sensiblement moins marquée pour les femmes dans le cas d'une rupture d'union libre (-15 %) mais l'écart femmes-hommes reste important.

► 2. Évolution du niveau de vie médian selon le sexe et le type de séparation



Lecture : L'année de la séparation (année N), le niveau de vie médian des femmes qui divorcent baisse de 25 % (100-75).

Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur l'année de la séparation et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

Sources : Insee, échantillon démographique permanent (EDP), Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2014 à 2020.

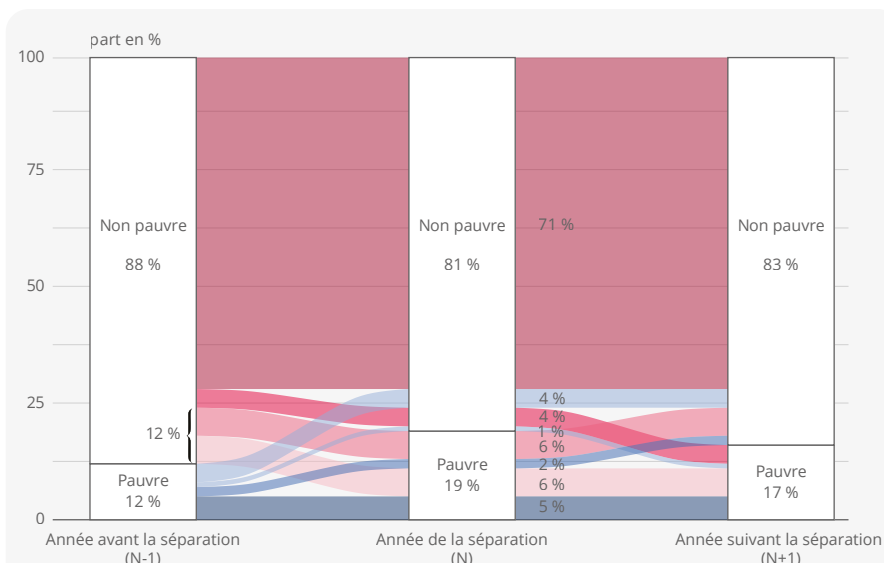
Au-delà de l'effet global sur le niveau de vie, la séparation modifie également la composition détaillée des revenus. Contrairement aux hommes, la diminution du niveau de vie des femmes résulte majoritairement d'un moindre poids des salaires dans le **revenu disponible** après la séparation. Les femmes percevant plus fréquemment des salaires plus faibles que leur conjoint avant la séparation subissent davantage à court terme la perte de salaire de l'ex-conjoint. La baisse du niveau de vie serait plus forte encore sans l'effet des prestations sociales (aides au logement, prestations familiales, minima sociaux...). En raison de revenus moindres

l'année de la rupture, les femmes paient également moins de prélèvements directs, notamment les impôts sur le revenu. Mais ces mécanismes redistributifs socialisés ne compensent qu'une partie de la chute de leurs revenus.

Les femmes plus exposées à la pauvreté après une séparation

L'année de la séparation, 19 % des ex-conjoints sont pauvres contre 12 % l'année précédente ► **figure 3**. La rupture conduit ainsi dans certains cas à un basculement vers la pauvreté : 12 % des personnes

► 3. Trajectoire au regard de la pauvreté des individus ayant connu une séparation



Lecture : L'année de la séparation (N), 19 % des individus sont pauvres, ils étaient 12 % l'année précédente. Environ 5 % des personnes sont pauvres à la fois en N-1, en N et en N+1 (bleu le plus foncé) et 6 % (rose le plus clair) n'étaient pas pauvres en N-1 mais le sont en N et N+1.

Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur l'année de la séparation et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls.

Sources : Insee, échantillon démographique permanent (EDP), Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2014 à 2020.

deviennent pauvres. Cette proportion est presque cinq fois supérieure à celle des personnes qui deviennent pauvres, chaque année, tout en restant en couple. À l'inverse, 5 % des personnes sortent de la pauvreté suite à une rupture. Le basculement dans la pauvreté lors de la séparation s'observe davantage chez les femmes (16 % d'entre elles deviennent pauvres) que chez les hommes (9 %). De plus, les femmes qui étaient pauvres avant la séparation le restent aussi plus souvent (63 % des femmes pauvres avant la rupture le sont également l'année de la séparation contre 52 % des hommes). Ainsi, l'année de la séparation, le taux de pauvreté des femmes est d'environ 24 %, soit le double du niveau avant séparation. Les femmes divorcées sont particulièrement concernées : 28 % d'entre elles sont pauvres l'année de la séparation (soit 15 points de plus qu'avant séparation) contre 23 % des femmes ayant connu une rupture d'union libre (+10 points) et 14 % de celles en rupture de Pacs (+10 points). Les hommes sont quant à eux moins touchés quel que soit le type de rupture. Leur taux de pauvreté augmente d'environ trois points pour atteindre 15 % l'année de la séparation.

Un rattrapage partiel du niveau de vie un an après la séparation

La perte de niveau de vie est maximale l'année de la séparation. Le niveau de vie des ex-conjoints se redresse ensuite partiellement quel que soit le type d'union. Le niveau de vie médian des femmes augmente de 7 % par rapport à l'année de la séparation et celui des hommes de 3 %. Cette hausse peut s'expliquer, en partie, par une reprise ou une augmentation de l'activité professionnelle, une remise en couple mais aussi par le versement d'aides (pension alimentaire, prestation compensatoire, etc.). Le niveau de vie augmente beaucoup plus pour les personnes à nouveau en couple (+20 % pour les femmes et +10 % pour les hommes). Un an après la séparation, environ 16 % des femmes et 19 % des hommes se sont remis en couple. Malgré ce rattrapage partiel, le niveau de vie médian un an après une rupture reste inférieur à celui d'avant séparation : -13 % pour les femmes et -4 % pour les hommes. À cette date, 19 % des femmes demeurent pauvres et 14 % des hommes.

Deux ans après la séparation, bien qu'il soit toujours en hausse, le niveau de vie médian des femmes ne progresse plus que faiblement et reste encore bien inférieur au niveau avant séparation (-11 % contre -2 % pour les hommes). La baisse du niveau de vie demeure plus prononcée pour les femmes divorcées (-16 %) et celles

► Encadré 1 – Politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique publique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se décline dans des dispositifs territorialisés qui intègrent les besoins des femmes, dans le cadre d'un travail partenarial coordonné par la direction régionale et les délégués ou déléguées départementaux aux droits des femmes et à l'égalité. Elle s'intéresse particulièrement aux différences de revenus entre les femmes et les hommes et aux causes de la pauvreté qui touche notamment les femmes. En analysant l'impact différencié des séparations, cette étude vise à mieux prendre en compte localement dans la mise en œuvre des politiques publiques cette période charnière qui fragilise les femmes pour favoriser leur autonomie économique et prévenir la dégradation de leur situation financière.

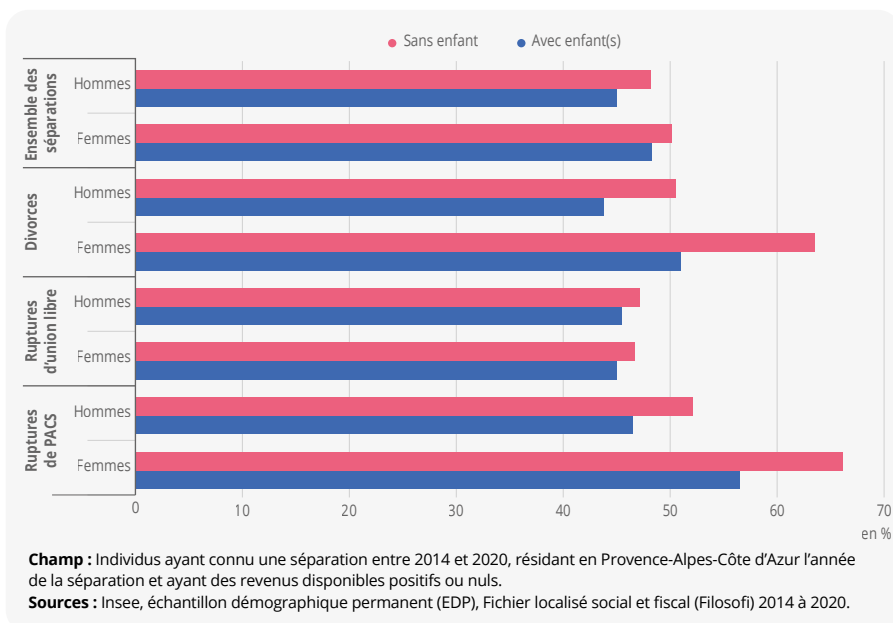
► Encadré 2 – Les personnes mariées sont les plus âgées

Les caractéristiques socio-économiques des couples diffèrent selon le type d'union, ce qui explique en partie les différences de niveau de perte financière consécutive à une rupture. Les personnes mariées sont plus âgées (58 ans en moyenne) que celles en union libre (41 ans) ou pacsées (39 ans). En particulier, seules 3 % des personnes mariées ont moins de 30 ans alors que c'est de cas de 14 % des personnes pacsées et de 21 % de celles en union libre. À l'inverse, 35 % des personnes mariées ont 65 ans ou plus contre 4 % des pacsées et 6 % de celles en union libre.

Les personnes pacsées sont plus diplômées et, lorsqu'elles occupent un emploi, deux fois plus souvent cadres que leurs homologues en couple. La situation sur le marché de l'emploi diffère également selon le type d'union. Les personnes en union libre et plus encore celles mariées sont moins souvent en emploi quel que soit l'âge. Ce constat est particulièrement marqué pour les femmes mariées.

Aussi, les différences de niveau de vie sont importantes. Le niveau de vie médian des personnes pacsées (2 280 euros mensuels) est plus élevé que celui des personnes mariées (1 990 euros) ou des personnes qui vivent en union libre (1 880 euros). En conséquence, le taux de pauvreté des personnes pacsées est trois fois plus faible (4 %) que celui des personnes mariées ou vivant en union libre.

► 4. Part d'individus déménageant lors d'une séparation selon le type d'union, le sexe et la présence d'enfant



ayant connu une rupture de Pacs (-15 %) que pour celles qui vivaient en union libre (-8 %). Deux ans après la séparation, les hommes qui vivaient en union libre retrouvent quasiment leur niveau de vie d'avant la rupture.

Dans le cas d'un **veuvage**, le conjoint survivant connaît une baisse de son niveau de vie qui s'avère souvent transitoire ► encadré 3.

Après la séparation, les femmes déménagent un peu plus souvent que les hommes

Après une séparation, près de la moitié des personnes déménagent, les femmes légèrement plus souvent que les hommes (respectivement 49 % contre 47 %). Les écarts entre femmes et hommes sont particulièrement marqués lors de divorces et de ruptures de Pacs ► figure 4. Quel

que soit le sexe, le conjoint qui obtient la garde des enfants déménage moins fréquemment.

Parmi les femmes qui étaient propriétaires de leur logement (avec ou sans leur conjoint), 61 % sont encore propriétaires du logement qu'elles occupent après la séparation (71 % pour les hommes). L'écart est particulièrement prononcé (15 points de pourcentage en défaveur des femmes) lors des divorces et des ruptures de Pacs. Il est deux fois plus faible lors d'une rupture d'union libre. Les couples en union libre qui se sont séparés étaient cependant moins souvent propriétaires de leur logement. ●

Sonia Oujia, Olivier Sanzeri (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Les données de cette étude sont issues de l'exploitation de l'**échantillon démographique permanent (EDP)** de 2020. Il s'agit d'un panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, les informations issues de différentes sources, en particulier des données fiscales du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** permettant de calculer le niveau de vie. Il est ainsi possible d'étudier les trajectoires des niveaux de vie et des revenus de toutes les personnes vivant dans un ménage avec au moins un « individu EDP ».

Le champ est ici restreint aux individus ayant connu une unique séparation sur la période d'étude, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur l'année de la séparation, et ayant des revenus disponibles positifs ou nuls cette année-là ainsi que l'année précédente et l'année suivante. Pour assurer la robustesse statistique des résultats, six cohortes annuelles d'individus (années 2014 à 2020) ont été concaténées. Les séparations de l'année N sont identifiées par différence entre les situations N-1 et N. La majorité des analyses mobilisent donc les cohortes de 2015 à 2019. L'analyse en N+2 ne porte que sur les cohortes de 2015 à 2018. Par exemple la cohorte 2019 est exclue car on ne dispose pas des informations sur l'année N+2 (2021). Afin d'assurer une comparabilité dans le temps, l'ensemble des revenus ont été convertis en euros courants 2020.

► Encadré 3 – Une baisse transitoire du niveau de vie après le décès du conjoint

Le décès d'un des deux conjoints peut également avoir une forte répercussion sur le niveau de vie du partenaire restant. Entre 2014 et 2020, près de sept personnes sur dix qui deviennent veuves sont des femmes.

L'année du veuvage, le niveau de vie du conjoint survivant évolue différemment selon le sexe. Le niveau de vie médian des femmes diminue de 21 % alors que celui des hommes augmente de 8 %. L'âge médian lors d'un veuvage est de 77 ans et l'apport des hommes dans le revenu global du ménage est généralement beaucoup plus important notamment pour les générations les plus anciennes au sein desquelles les écarts de pensions de retraite femmes-hommes sont très marqués. Suite au décès de leur conjoint, plus de deux femmes sur dix basculent dans la pauvreté. Ainsi, l'année du veuvage, le taux de pauvreté des femmes s'élève à 32 % contre 10 % l'année précédant le décès.

La baisse du niveau de vie des veuves est toutefois transitoire. Une fois les différentes mesures de compensation mises en place (pension de réversion, allocation veuvage, etc.), les femmes retrouvent un niveau de vie médian comparable à celui qu'elles avaient avant le décès de leur conjoint et même légèrement supérieur (+4 % un an plus tard). La majorité des personnes qui étaient entrées dans la pauvreté l'année du décès en sortent l'année suivante. Ainsi le taux de pauvreté des femmes revient à un niveau proche de celui d'avant le décès du conjoint.

► Définitions

La **situation conjugale** utilisée dans cette étude mêle des informations sur le statut matrimonial d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, pacsée, veuve ou divorcée), et la vie en couple de fait (concubinage, union libre).

L'**union libre** n'est pas identifiable en tant que telle dans les déclarations fiscales. L'état d'union libre est reconstitué en combinant différentes informations de Filosofi : logement commun (repéré dans la taxe d'habitation), situation conjugale déclarée (célibataire, divorcé ou veuf), statut fiscal (déclarant principal ou conjoint). Afin d'exclure les situations de colocation ou de jeune adulte vivant encore au domicile parental, des hypothèses supplémentaires sont faites sur l'âge et la composition du ménage : les personnes de moins de 30 ans qui vivaient dans un ménage fiscal de type « couple avec enfant(s) » mais au sein duquel ne vit aucun individu de moins de 14 ans, ne sont pas comptabilisées comme étant en union libre.

Le **divorce** est identifié par la déclaration fiscale de l'individu. Il peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

La **rupture de Pacs** est identifiée avec les individus n'étant ni mariés ni pacsés alors qu'ils étaient pacsés l'année précédente.

Le taux de **pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population nationale.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc par définition le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Le **veuvage** est identifié avec les individus veufs au sens fiscal. Ce sont les individus mariés ou pacsés dont le conjoint est décédé.

► Pour en savoir plus

- **Godet F.**, « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 », Insee Focus n° 320, mars 2024.
- **Oujia S., Zampini C.**, « Accès à l'emploi : l'écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbain et ruraux », Insee Analyses Provence-Alpes Côte d'Azur n° 114, mars 2023.
- **Eichwald A., Pic V.**, « Les femmes sont financièrement plus affectées par une séparation », Insee Analyses Grand Est n° 130, mars 2021.
- **Barré M., Fontaine M., Lardoux J.M.**, « Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire », Insee Analyses Pays de la Loire n° 87, février 2021.
- **Costemalle V.**, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », Insee Références, « France, portrait social », novembre 2017.
- **Bonnet C., Garbinti B., Solaz A.**, « Inégalités économiques entre hommes et femmes après le divorce : le revers de la spécialisation conjugale », Documents de travail n° G2016/03, mars 2016.
- **Bonnet C., Garbinti B., Solaz A.**, « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », Insee Références, « Couples et familles », décembre 2015.

